

Bac section	Comptabilité		
Nom de l'UE	Enregistrement et successions		
Nom du professeur	V. De Raedt		
Niveau	4	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	40	Pré requis pour	/
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	3

Objectifs du cours

- Acquérir des connaissances générales en matière de droits d'enregistrement et de succession ;
- Appliquer les dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du code des successions à des problèmes juridiques courants ;
- Etablir une déclaration de succession ;
- Connaître et utiliser les voies de recours dans ces matières ;
- Actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques ;
- Porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces types d'impôts indirects.

Contenu du cours

Droits d'enregistrement :

- Formalité et obligation de l'enregistrement
- Règles générales de perception
- Calcul des droits d'enregistrement de divers actes tels que notamment :
 - o Transmissions à titre onéreux de biens immeubles
 - o Contrats de baux
 - o Partages
 - o Donations
 - o Constitutions d'hypothèque

Droits de succession :

- Principes fondamentaux
- La déclaration de succession : forme, délais, personnes tenues, bureau compétent, etc.

- L'actif imposable (Actif réel, actif fictif, legs fictifs)
- Le passif
- Calcul des droits de succession
- Paiement des droits et recouvrement

Méthodologie

- Utilisation des dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession ;
- Mise en pratique des notions théoriques à travers la réalisation de nombreux exercices et cas pratiques.

Supports

Codes fiscaux, syllabus et notes diverses

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à des problèmes juridiques simples, concernant les droits d'enregistrement et les droits de successions :

1. d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
2. de calculer les droits d'enregistrement et de succession la concernant ;
3. de rédiger une déclaration de succession ;
4. de prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
5. de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

Evaluation

Examen écrit.

Pondération

Evaluation de 1 ^{ère} session	Evaluation de 2 ^{de} session
100%	100%